

var SS00350 - Exception tiers payant (*Soins de santé*)

Description

Cette variable mentionne les raisons de l'application du [régime du tiers payant](#) pour des prestations fournies par un médecin généraliste, un dentiste ou un logopède. Jusqu'au 31 décembre 2021, il était interdit d'appliquer le tiers payant pour ces prestataires, à l'exception de certaines prestations et situations qui permettaient, voire forçaient son application.

Codification

Valeur Signification

- 1 Le patient est décédé en cours de traitement ou est dans le coma.
- 2 État d'urgence financière du patient.
- 3 Patient ayant le [statut VIPO](#), patient au revenu annuel brut imposable inférieur au revenu d'intégration, chômeur de longue durée ou bénéficiaire d'allocations familiales majorées.
- 4 Prestation dispensée dans le cadre d'un accord prévoyant le paiement forfaitaire de certaines prestations.
- 5 Prestation dispensée dans un centre de santé mentale, un centre de planning familial et d'éducation sexuelle ou un centre d'accueil pour toxicomanes.
- 6 Prestation dispensée dans une institution spécialisée dans les soins aux enfants, aux personnes âgées ou aux personnes handicapées.
- 7 Prestation dispensée dans le cadre d'un service de garde de médecine générale.
- 8 Patient possédant le statut Affection chronique ([PP3015](#), [PP3016](#) ou [PP3017](#)).
- P Patient palliatif.
- 0 Tous les autres cas.

Remarques

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les prestataires de soins peuvent appliquer le régime du tiers payant pour tout patient et toute prestation de soins et la valeur de cette variable correspondra généralement à 0. À partir de la date de prestation du 1^{er} avril 2024, cette variable n'est plus remplie ; la valeur de cette variable doit alors toujours correspondre à 0.
- Si l'exception relative aux prestations antérieures au 1^{er} janvier 2022 a été reçue via MyCareNet, la valeur peut correspondre à 0, sauf en cas de facturation électronique de médecins généralistes ou de dentistes.
- Si la valeur de cette variable concernant des prestations antérieures au 1^{er} janvier 2022 ne correspond pas à 0, l'exception doit être justifiée selon les modalités prévues par la [circulaire OA 2017/305 du 23 octobre 2017](#).
- Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le [site web de l'INAMI](#) sous 'Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?' (recherchez Enregistrement de type 50 Zone 32).

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Soins de santé	ALL	2015-01-01	2025-09-30

Code

SS00350

Format SAS

\$1. (character)

Variable(s) équivalente(s)

- [SS00175-Régime du tiers payant](#)

Mots clés

[Prestations de soins de santé](#),
[Coûts](#),
[Avantages et statuts](#),
[Prestataires de soins de santé](#)